

1.

Débitrice: ID Néon & ID Métal SA, 1541 Sévaz
2.

Sursis concordataire prolongé le: 03.01.2008
3.

Sursis concordataire prolongé de: 6
4.

Remarques: Le Président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye a prononcé:
Le sursis concordataire de six mois, accordé à la société ID Néon & ID Métal SA par ordonnance du 5 juillet 2007, est prolongé jusqu'au 5 juillet 2008.
La présente décision est rendue publique par le Greffe du Tribunal civil de l'arrondissement de la Broye.
Les dépens demeurent réservés.

Greffe du Tribunal de l'arrondissement de la Broye
1470 Estavayer-le-Lac

(04288146)